



SNUipp-FSU 81

Motion CAPD du 12 juin 2014

Madame la Directrice Académique,

De nouveau, des petites stratégies politiques viennent perturber le fonctionnement des opérations de nomination des personnels dans le 1er degré. Alors que le manque flagrant de personnel et l'absence de création de poste génèrent l'immobilisation des personnels dans leurs postes et donnent peu d'espoir aux enseignant-es d'en obtenir un plus intéressant, le recul du mouvement complique encore la vie des enseignant-es.

Le temps d'ouverture du serveur réduit, et la connaissance tardive des nominations qui empêchera les nouveaux arrivants sur une école de rencontrer leurs futurs collègues dans des conditions acceptables, sont autant d'éléments qui empoisonnent la vie des enseignant-es, déjà bien assez difficile comme ça.

De même, dans cette situation de décalage du mouvement nous dénonçons l'aggravation des conditions de travail des personnels de l'administration qui doivent fournir un travail toujours plus important et plus complexe dans un délai toujours plus court.

Cette année, le mouvement est encore une fois bloqué : sur les 576 participant-es,

34,7% resteraient sans affectation, soit 200 enseignant-es. (contre 33% l'an dernier)

34,4% seraient maintenus sur leur poste, soit 198 enseignant-es (38% l'an dernier)

30,9 % obtiendrait un poste soit 178 enseignant-es, (28% l'an dernier, mais 47% en 2011)

Malgré de petites avancées, on voit bien aujourd'hui les conséquences d'une dotation de seulement 3 postes après des années de suppressions massives, pour le département du Tarn, sur le mouvement des enseignant-es : ce sont bien les personnels qui subissent les effets des choix budgétaires.

Cet immobilisme est lourd de conséquence pour les enseignant-es, la fatigue est accrue par les déplacements, et l'absence de stabilité après 8 à 15 ans de carrière est vécue par les collègues comme un manque de reconnaissance. Le sentiment ou l'impression de n'être qu'un pion livré au gré du bon vouloir de l'administration génère la démotivation.

Ce blocage est aussi le résultat de la multiplication des postes fléchés et des postes à

profil dont nous demandons la suppression, notamment les postes pour la scolarisation des enfants de moins de 3 ans et des plus de maîtres que de classes.

Quand aux postes à oeuvres, il est toujours étonnant de voir des postes de la fonction publique soumis à servitude, même volontaire, au profit d'une association privée. Nous continuons d'en demander la suppression.

Le soi-disant rétablissement de la formation des enseignant-es est un leurre. On continue comme la réforme précédente à utiliser les étudiant-es et les stagiaires comme moyens d'enseignement en leur donnant la responsabilité d'une classe à l'année. Ce dispositif bloque une trentaine de postes pour le 1er mouvement.

Il est urgent d'inverser cette tendance en créant des postes à la hauteur des besoins, en dé-fléchant les postes langue, en banalisant les postes à œuvre et tous les postes à profil et en réformant réellement la formation initiale.

N'oublions pas que cette situation s'ajoute à la suppression des RASED, aux classes multi-niveaux, aux effectifs de plus en plus chargés, aux directions d'écoles surchargées, à toujours plus de nouvelles tâches, à la suppression de la formation continue, à la limitation des congés formation, aux salaires démotivants, au non-remplacement, à la mise en œuvre de la réforme des rythmes, aux limitations de paiement des frais de déplacements, aux restrictions des autorisations d'absences etc.

De plus, il y aura encore à la rentrée trop d'enseignant-es non formé-es sur des postes spécialisés, nous demandons que la formation spécialisée soit rétablie et en nombre suffisant pour couvrir tous les besoins.

On le voit, la liste est longue et les répercussions sur les personnels et leur santé ne seront pas sans conséquence. La situation continue de se dégrader dans l'Éducation Nationale et la rentrée 2014 se prépare dans des conditions qui ne permettront pas d'améliorations pour l'école et ses personnels.

La question d'une alerte sociale et d'une grève nationale est posée.

Moyens pour l'école, conditions de travail, salaires, moratoire sur les rythmes, le ministre doit maintenant répondre aux préoccupations et aux exigences des enseignant-es des écoles.